Envoyé en préfecture le 20/08/2026
Reçu en préfecture le 24/08/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260820-DELIB_2026_79-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage
10 Août 2026

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 19
Votants 27

L'An deux mille vingt six
Le 17 Août 2026 à 20h00
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe, Maire,

Etaient présents :

Mary COXALL-PHILIPPE, Céline HOUBERDON, Pauline PERROT, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Mickaël POITOU, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Olivier MORVAN, Maryline LE GRAET, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Patrick DURVICQ, Pascal PRIGENT, Magali DREZEN, Ludovic RAULLIN

Absents excusés :

Cécile CORMERY-RUCKLIN qui a donné procuration à Pascal PRIGENT
Matthieu APPLINCOURT qui a donné procuration à Sonia Olu
Fanny GALLAND qui a donné procuration à Pauline PERROT
Valérie BERVIL qui a donné procuration à Ludovic RAULLIN
Gilles MORVAN qui a donné procuration à Mary COXALL-PHILIPPE
Véronique TANGUY-CHATAL qui a donné procuration à Céline HOUBERDON
Flavie MORVAN qui a donné procuration à Maxime FASTREZ-PIRIOU
Myriam HELIAS qui a donné procuration à Gourhant LE GAC

Secrétaire de séance : Céline Houberdon a été élue secrétaire de séance.

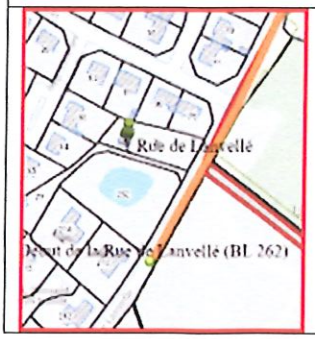
DCM 2026-79

Objet :

Affaires Générales

Dénomination des voies et adresses

Monsieur Kerneis, domicilié au lieu-dit Drénit, a sollicité la commune afin qu'une voie située rue de Lanvellé soit dénommée, afin de permettre une identification précise de son habitation.
Madame le Maire rappelle que l'adressage précis des habitations et des propriétés constitue un enjeu important pour l'identification des biens immobiliers et pour la desserte des administrés.
Il est notamment indispensable pour faciliter le raccordement à la fibre optique, l'intervention des services de secours, les livraisons, la navigation GPS et, plus généralement, l'intervention des différents services publics et privés.
En effet, les adresses constituées d'un lieu-dit, sans numéro de voirie, ne permettent pas d'identifier précisément un bien immobilier.
De ce fait, les communes sont invitées à prendre des délibérations afin de créer des voies nouvelles et/ou numéroter ces voies.
A réception de ces délibérations, les services de la Direction départementale des finances publiques procèdent à l'intégration de ces adresses dans les applications dédiées et à la mise à jour du plan cadastral.

	Libellé	Point de départ	Point de fin
	Rue de Lanvellé	BL65	B262

Envoyé en préfecture le 20/08/2026
Reçu en préfecture le 24/08/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260820-DELIB_2026_79-DE

A l'unanimité le Conseil Municipal décide :

de créer une nouvelle voie située rue de Lanvellé (début de parcelle BL65 jusqu'à la fin de parcelle B262)
de dénommer cette voie « **rue de Lanvellé** » ;
d'autoriser la mise en place de la signalétique correspondante ;
de procéder à la numérotation des habitations desservies par cette nouvelle voie ;
D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'intégration de cette nouvelle voie et des adresses correspondantes dans les bases de données administratives et les différents services concernés.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 17/08/26

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Céline Houberdon

Le Maire,
Mary Coxall-Philippe